



Ville de Cannes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l’Association des Maires de France,

CERTIFIE

Que la délibération n°34 du Conseil Municipal du 22 avril 2024, relative à l’approbation de l’autoévaluation environnementale portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d’Urbanisme (P.L.U.), a été affichée en mairie principale du 30 avril 2024 au 30 mai 2024 inclus.

Qu’elle a également été mise en ligne sur le site internet de la Ville de Cannes www.cannes.com le 30 avril 2024.

Cannes, le 30 MAI 2024



Pour le Maire,
La Directrice Adjointe,

Barbara MALEUVRE